

**ARRETE MUNICIPAL DONNANT AUTORISATION DE TRAVAUX ET
INTERDICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de Frayssinet

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1

ARRETE

Article 1 : L'entreprise MAURY, est autorisée à effectuer des travaux de déblaiement chez Mm DENEUX au 3 rue de la Forge, commune de FRAYSSINET, à compter du 23 janvier 2023 pour une durée de 1 mois.

Article 2 : La circulation rue du Muletier sera interdite aux dates indiquées ci-avant de huit heures à dix-huit heures pendant les jours ouvrés ainsi qu'une partie de la place du boulanger qui servira au stockage de bennes pour le chantier.

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Frayssinet le 20/01/2023
Le Maire
Claude SAINT MARTIN

